
Centre national
de la musique



TAXE SUR LES SPECTACLES DE MUSIQUES ACTUELLES ET DE VARIETES

Guide de la déclaration en ligne

La taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés

Sommaire

Le fonctionnement de la taxe

- [Le cercle vertueux de la taxe](#)
- [Loi, décret, champ de perception](#)
- [Assiette](#)
- [Les étapes d'une déclaration](#)
- [Les données d'une déclaration](#)

Votre espace cnm.fr

- [Comment accéder à votre espace](#)
- [Le tableau de bord de votre espace](#)

Les déclarations en attente d'envoi

- [Les déclarations en attente d'envoi](#)

Les représentations identifiées par le CNM

- [Exemple d'une représentation identifiée](#)
- [Compléter une représentation identifiée](#)
- [Signaler la non - redevabilité d'une représentation](#)
- [Confirmer la non redevabilité](#)

Déclarer des représentations à partir d'un appel à déclaration ou d'une mise en demeure

- [Déclarer à partir d'un numéro d'ADE ou d'une mise en demeure](#)

Déclarer une (nouvelle) représentation

- [Les données d'une représentation 1/ la date](#)
- [Les données d'une représentation 2/ le lieu](#)
- [Les données d'une représentation 3/ l'artiste](#)
- [Les données d'une représentation 4/ le contexte](#)
- [Les données d'une représentation 5/ Les recettes de billetterie et fréquentation](#)

Envoyer la déclaration

- [Envoyer la déclaration](#)

La demande de retraitement

- [Faire une demande de retraitement](#)

Confirmer la déclaration

- [Confirmer la déclaration](#)

Le statut de votre déclaration

- [Le traitement de la déclaration](#)

Contact - Renseignement

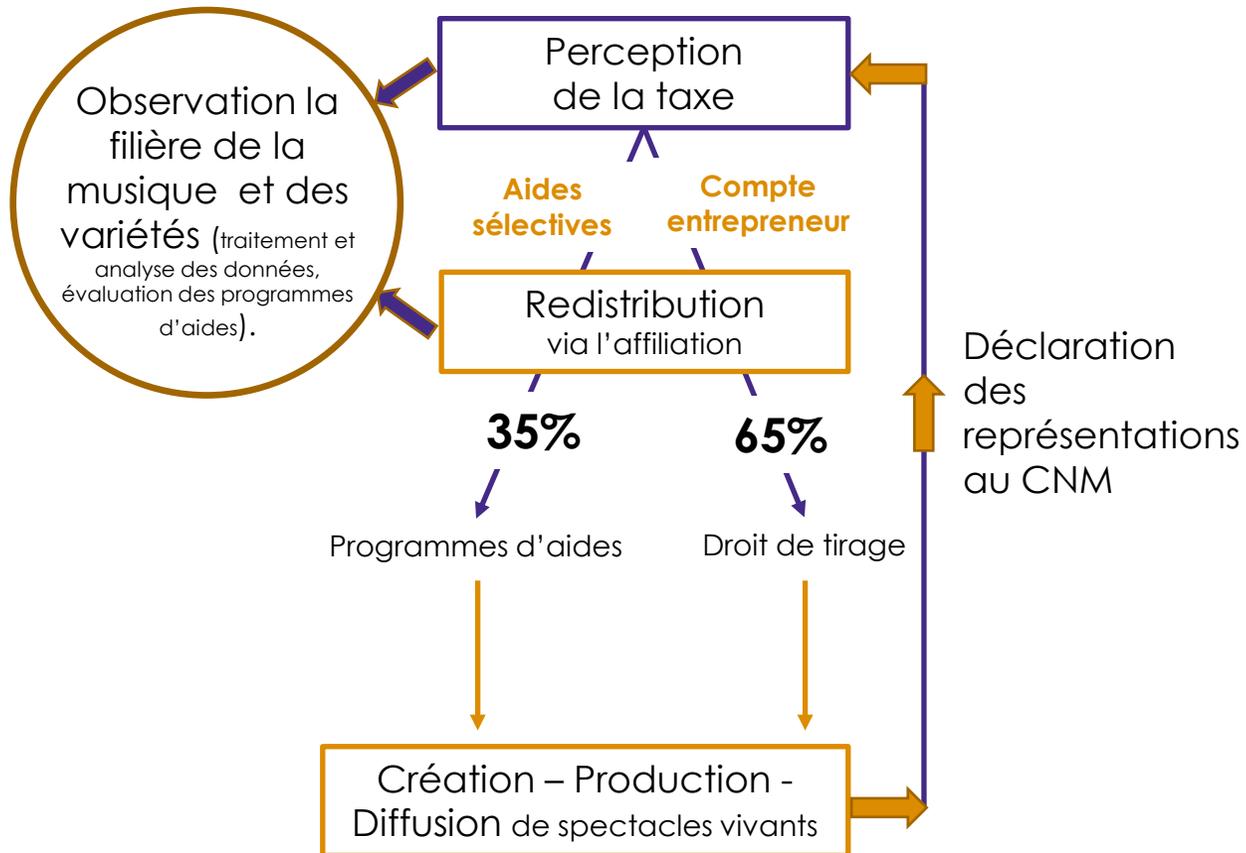
- [Contacter le service taxe](#)



Le fonctionnement de la taxe

Le cercle vertueux de la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés

Un principe de solidarité qui favorise la connaissance des conditions d'activité des acteurs du spectacle de musiques actuelles et de variétés...



Depuis 2002, la redistribution de la taxe permet de déployer des dispositifs de soutien qui participent de façon essentielle à l'économie du spectacle de musiques actuelles et de variétés.

La taxe constitue la ressource essentielle du dispositif de redistribution du CNM, elle permet de soutenir le secteur du spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés à travers de nombreux programmes de redistribution.

Dès l'acquittement de la taxe sur les spectacles de variétés, une part de celle-ci alimente un « compte entrepreneur » dédié à chaque déclarant. Cette part, de 65 % de la taxe, versée hors frais de perception (3,86 % pour 2020), pourra être reversée totalement ou partiellement (via un droit de tirage).

Pour assurer le recouvrement de la taxe, informer et

communiquer, l'équipe du service taxe gère l'ensemble des opérations afférentes à cet impôt et s'assure du respect de la loi pour un traitement équitable sur tout le territoire.

Outre que le produit de la taxe permet d'alimenter financièrement le dispositif d'aides, les éléments recueillis dans les déclarations des représentations permettent aussi d'alimenter le centre de ressources du CNM et ainsi de donner des éléments précis à tous les acteurs, partenaires du spectacle vivant de variétés et de musiques actuelles, en respectant l'anonymat pour chaque structure.



Loi Décret Champ de perception

La taxe



Article 76 – Loi 2003-1312 relatif à la taxe sur les spectacles de variétés

[Consulter](#)

Décret n° 2017-721 du 02 mai 2017 relatif aux catégories de spectacles

[Consulter](#)

Conformément aux dispositions de l'amendement prises dans le cadre du projet de Loi de finance pour 2021, les représentations comprises entre le 17/03/2020 et le 31/12/2021 sont à déclarer au CNM mais sont exonérées de taxe. Les montant estimés de taxe pour cette période s'afficheront donc à 0€.

[Consulter](#)

Le fonctionnement de la taxe



Jazz



Musiques du monde



Chanson



Humour – Seul en scène



RAP – Hip Hop



Attractions visuelles



Pop-Rock



Cabaret – comédies musicales



Musiques électronique

Instaurée le 1^{er} janvier 2002, la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et variétés est votée chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de finances. Cette taxe est un impôt obligatoire et non une simple cotisation, elle est déclarative : c'est au redevable de procéder à la déclaration de ses recettes (billetterie ou montant du contrat de cession) au CNM.

Tout organisateur d'un spectacle de musiques actuelles ou de variétés, à statut public ou privé, associatif ou commercial, même s'il ne détient aucune licence d'entrepreneur de spectacles, est redevable de la taxe sur les spectacles auprès du Centre national de la musique.



Assiette

La taxe



Le fonctionnement de la taxe



Redevable => détenteur de la billetterie
Assiette => montant total de la billetterie HT

Redevable => vendeur du spectacle
Assiette => montant indiqué dans le contrat ou la facture



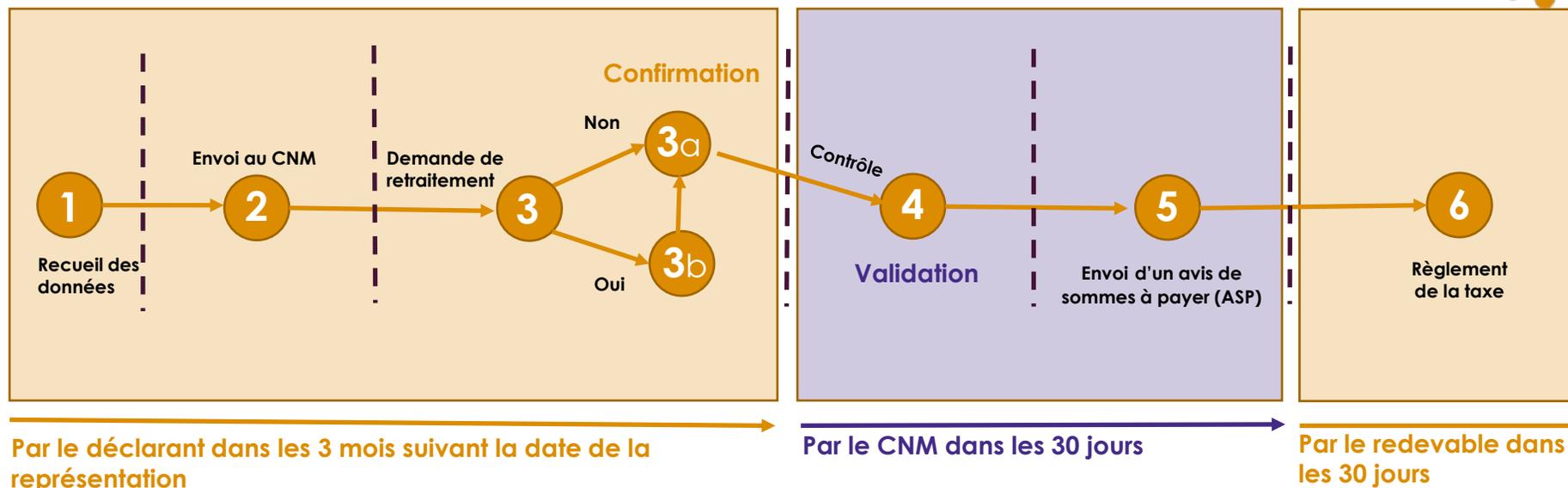
- Pour les **manifestations payantes** : la taxe est due intégralement par le détenteur de la billetterie, sous le n° de licence figurant sur les billets. Même en cas de coréalisation / coproduction, c'est le détenteur de la billetterie qui déclare 100% de l'assiette sans aucune déduction.
- Pour les **manifestations gratuites** : en cas de contrat de cession, la taxe est due par le vendeur du spectacle. La taxe est calculée sur le montant global HT de la facture, intégrant : plateau artistique et technique, hébergement, déplacements. Il est important de noter que le contrat de cession devra être explicite pour les 2 parties concernant le redevable de cette taxe.



Les étapes d'une déclaration

La taxe

Le fonctionnement de la taxe



La déclaration d'une ou plusieurs représentations se déroule en 6 étapes :

- 1 - Renseigner les données de la déclaration
- 2 - Envoyer la déclaration au CNM
- 3 - Faire une demande de retraitement avant de confirmer la déclaration
- 4 - Contrôle et validation par les services du CNM
- 5 - Envoi de l'ASP par les services du CNM
- 6 - Règlement de la taxe par le redevable



Les données d'une déclaration

La taxe

Le fonctionnement de la taxe



Date(s) de représentation(s)



Lieu de diffusion



Artiste / Spectacle



Contexte « festival »



Recettes HT / Fréquentation

Les données recueillies permettent également de nourrir la mission d'observation de la filière confiée au CNM, avec pour objectifs :

- d'approfondir et partager la connaissance du champ de la musique et des variétés ;
- d'identifier et évaluer les besoins de la profession ;
- de nourrir les réflexions des pouvoirs publics en matière de politique en faveur de la musique et des variétés.

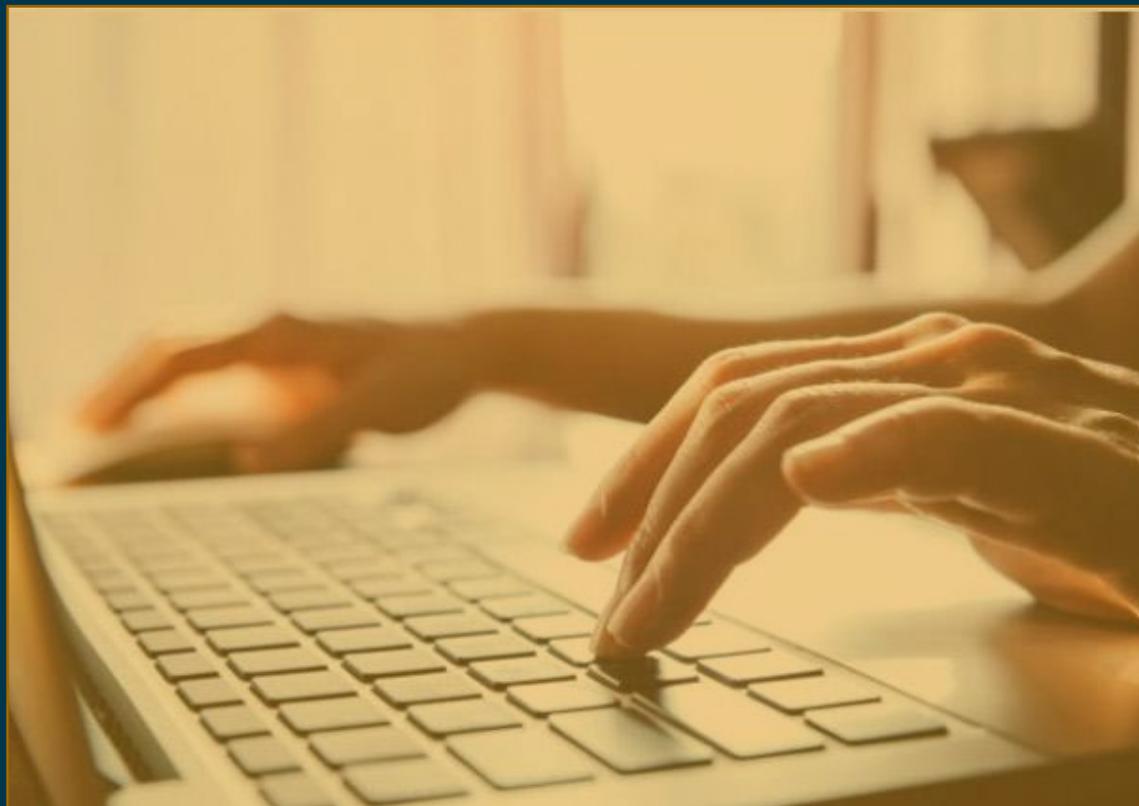
Chaque volet doit être renseigné pour pouvoir envoyer la déclaration au CNM.

Afin de faciliter votre saisie, la plupart des champs de recherche proposent la saisie semi – automatique.



La taxe

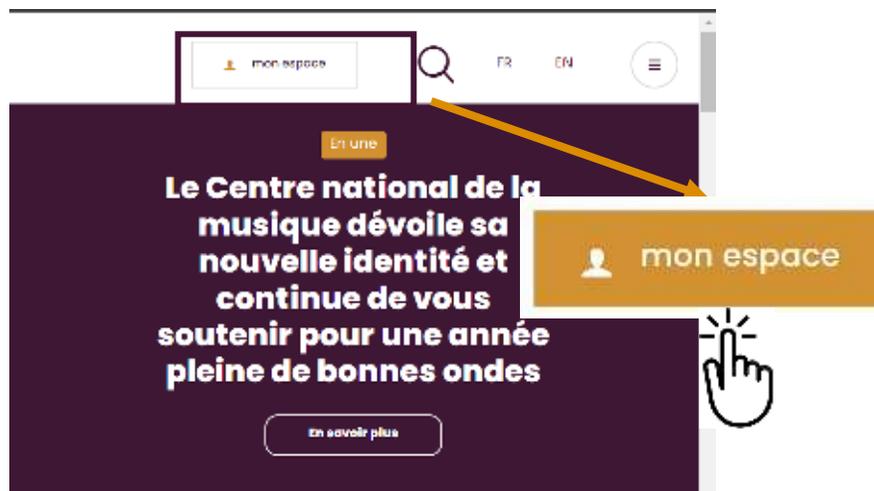
Votre espace.cnm.fr



Votre espace [cnm.fr](https://www.cnm.fr)

Votre espace cnm.fr

La taxe



Votre espace cnm.fr

A screenshot of the login page on cnm.fr. The page has a white background and a dark purple header with the 'cnm' logo. The main content area is titled 'Bonjour !' and contains the text 'Connectez-vous à votre espace pour accéder aux services du CNM.' Below this, there are two input fields: 'IDENTIFIANT' with the email 'camille@gmail.com' and 'MOT DE PASSE' with a masked password '*****'. There is a link for 'Mot de passe oublié ?' next to the password field. A dark purple 'Connexion' button is at the bottom. At the very bottom, there is a link for 'Vous n'avez pas de compte ? Créer un compte'.

 monespace@cnm.fr

1. **Rendez vous sur cnm.fr**
2. **Connectez-vous à votre espace cnm.fr**

/! utilisez de préférence les navigateurs Chrome ou Firefox.

Vous avez perdu votre mot de passe :

Suivez la procédure >> **[Mot de passe oublié ?](#)**

Vous n'avez pas de compte « monespace » :

Cliquez sur **[Créer un compte](#)**, la création est automatique, le formulaire vous demandera de renseigner votre prénom, votre nom, votre adresse mail et un mot de passe.



Accès à votre espace pro cnm.fr

La taxe

Votre espace pro cnm.fr



Centre national de la musique Mon Espace

Accueil

Mon Espace Pro

Mon alerte emploi

Mes annonces

Boutique

Formations

RDV conseils

Mon Espace Pro

Votre compte ne semble pas rattaché à une structure, souhaitez-vous en faire la demande ?

Pourquoi demander un accès ?
Déclarer votre taxe, réaliser une demande d'aide, gérer vos informations administratives et faire votre demande d'affiliation.
Notez que certains services ne vous seront accessibles qu'après avoir complété votre demande d'affiliation au CNM.

[Demander mon accès](#)

Une fois connecté, si votre compte CNM est déjà rattaché à l'espace d'une structure, vous avez accès à ce dernier à partir du bouton : « Accéder à mon espace pro » situé en page d'accueil

Dans le cas contraire, votre tableau de bord affichera le bouton : « Demander mon accès »

Demandez votre accès professionnel

Le formulaire vous demandera de compléter vos informations professionnelles (domaine d'activité, fonction), les informations de votre structure (Raison, siège social, SIRET/RNA, KBIS, n° CNM si vous en avez un, etc.) ainsi que de fournir un extrait de KBIS ou une déclaration au journal officiel..

Après vérification de vos informations, les services du CNM ouvriront votre accès.



Le tableau de bord de votre espace pro cnm.fr

La taxe

Votre espace pro cnm.fr



Mon Espace Pro

Retrouvez toutes vos démarches : Aides, affiliation, taxes.

Accéder à mon espace pro

Une fois connecté, la page d'accueil de votre espace cnm.fr vous propose d'accéder à votre espace pro. Le tableau de bord monespacepro.cnm.fr vous donnera un aperçu rapide de votre situation au regard de la déclaration de vos spectacles.

Accédez à la déclaration en ligne dès le tableau de votre espace professionnel

The screenshot shows the professional space dashboard. At the top, there is a navigation bar with a hamburger menu icon. Below it, a welcome message reads "Bienvenue Prénom NOM sur votre espace personnel. RAISON SOCIALE (Affilié)". The main area contains four action cards: "S'affilier", "Déclarer de nouvelles représentations" (highlighted with a red box), "Demander une aide", and "Envoyer les justificatifs liés au protocole de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles". Below these cards are four data boxes: "Affilié Statut", "21/06/2022 Date de fin d'affiliation", "21/03/2022 Date de début de renouvellement de votre affiliation", and "0,00 € Montant de droit de tirage Droit de tirage". On the right side, there is a "Taxe" section with three circular gauges: "Solde du compte taxe" (8 163,41 €), "Représentations à déclarer" (48), and "Retraitements en attente" (2). At the bottom right, there is a button labeled "Déclarer à partir d'un appel à déclarer ou d'une mise en demeure" and a home icon.

| Statut | Date de fin d'affiliation | Date de début de renouvellement de votre affiliation | Montant de droit de tirage |
|---------|---------------------------|--|----------------------------|
| Affilié | 21/06/2022 | 21/03/2022 | 0,00 € |

| Soilde du compte taxe | Représentations à déclarer | Retraitements en attente |
|-----------------------|----------------------------|--------------------------|
| 8 163,41 € | 48 | 2 |

La taxe

La déclaration en ligne



La déclaration en ligne

Page d'accueil « taxe »

La taxe



Selon le mode de déclaration choisi, les champs du formulaire seront préremplis.

La plupart des champs à remplir des volets 2 à 4 bénéficient de la saisie semi-automatique.

La déclaration en ligne - Page d'accueil



Pour déclarer des représentations au CNM, vous pouvez :

1. **créer** une nouvelle déclaration (données à déclarer)
2. **sélectionner, contrôler et compléter** les représentations identifiées ou **indiquer** leur non-redevabilité
3. **déclarer** une représentation à partir d'un n° d'appel à déclaration ou de mise en demeure
4. **compléter** les déclarations en attente. A tout moment vous pouvez mettre en attente vos déclarations afin de les compléter ultérieurement. Elles apparaîtront alors dans la « liste des déclarations en attente d'envoi »

Déclarer la taxe

N° CNM : N° - RAISON SOCIALE

Pour déclarer à partir de la liste des représentations pour lesquelles votre établissement est identifié comme redevable de la taxe [cliquez-ici](#)

Pour déclarer à partir d'un appel à déclaration ou d'une mise en demeure [cliquez-ici](#)

i La liste des déclarations ci-dessous sont des déclarations non envoyées au CNM.

Elles sont en attente de votre validation. Pour cela, vous pouvez ouvrir la déclaration en cliquant sur l'icône

Attention, cette liste ne peut contenir plus de 6 déclarations en attente. Utiliser la corbeille pour en supprimer si besoin.

| Liste des déclarations en attente d'envoi | | | | | | | |
|---|------------|--------|-------------------|----------|--------------|---------|--|
| N° Web | Date | Nb Rep | Assiette déclarée | Statut | Taxe estimée | Actions | |
| > 10055 | 12/01/2022 | 1 | 0 € | En cours | 0 € | | |
| > 10049 | 11/01/2022 | 1 | 0 € | En cours | 0 € | | |
| > 10053 | 12/01/2022 | 0 | 0 € | En cours | 0 € | | |
| > 10058 | 12/01/2022 | 0 | 0 € | En cours | 0 € | | |



La taxe

Les déclaration en attente d'envoi



**Les déclarations en attente
d'envoi**

Les déclarations en attente d'envoi

La taxe

La déclaration en ligne - Déclarations en attente d'envoi



La liste de vos déclarations en attente d'envoi s'affiche en page d'accueil de votre rubrique « taxe ».

The screenshot shows a navigation menu on the left with the following items: Tableau de bord, Administration, Mon compte, Messages (0), Etablissement, Taxe (highlighted with an orange bar and an arrow), Déclarer, and Historique déclarations. To the right is a table titled 'Liste des déclarations en attente d'envoi' with the following data:

| N° Web | Date | Nb Rep | Assiette déclarée | Statut | Taxe estimée | Actions |
|---------|------------|--------|-------------------|----------|--------------|---------|
| > 10065 | 12/01/2022 | 1 | 0 € | En cours | 0 € | |
| > 10049 | 11/01/2022 | 1 | 0 € | En cours | 0 € | |
| > 10063 | 12/01/2022 | 0 | 0 € | En cours | 0 € | |

En cliquant sur :

Si la déclaration affiche un montant dans la colonne « Assiette déclarée », vous pouvez envoyer la déclaration et passer aux étapes suivantes

Envoyer la déclaration

Si aucune assiette n'est déclarée, vous devrez compléter la déclaration avec les données de recette et de fréquentation avant de l'envoyer.

Attention

Votre déclaration ne peut pas être envoyée : La saisie des fréquentations et des recettes de toutes les représentations est obligatoire pour l'envoi d'une déclaration.

Ok



La taxe

Les représentations identifiées



**Les représentations
identifiées par le CNM**

Exemple d'une représentation identifiée par le CNM

Vous avez choisi de déclarer des représentations déjà identifiées par le CNM. Dans la liste qui s'affiche dans la partie basse de votre écran, vous pouvez sélectionner plusieurs représentations¹ ou une série². **Vous pouvez aussi signaler une représentation pour laquelle vous n'êtes pas redevable³.** Si vous cherchez une représentation en particulier, vous pouvez utiliser les filtres Artistes/Groupes/Spectacles, Lieu de diffusion ou période.

Artiste/Groupe/Spectacle : Date(s) : Du Au

Lieu de diffusion :

Rechercher un appel à déclaration (ADE) ou une mise en demeure (MED), cliquer ici

1

2

3

Les déclarations pré-saisies par le CNM identifient pour chaque représentation :

- la date ;
- l'artiste ou le spectacle ;
- le lieu de diffusion ;
- le nombre de représentations.

Tout sélectionner

⏪ ◀ 1 2 3 4 5 ▶ ⏩

Informations liées au statut de la déclaration



jour date mois
année

ARTISTE / GROUPE / SPECTACLE

LIEU DE DIFFUSION (CP VILLE)

Nb de représentation : X

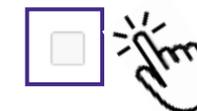
Représentation: **Payante**

Retard de déclaration

Date limite de déclaration :

31/08/2021

En cours de modification de redevabilité



Sélectionnez la ou les représentation(s) dans la liste.



Compléter une (série de) représentation(s) identifiée(s)

La taxe



Déclarer les représentations sélectionnées



La déclaration en ligne - Les représentations identifiées



Déclarer une série à partir de la sélection



Liste des représentations

✘ Vous devez compléter les données de recettes et de fréquentation pour cette représentation, cliquer sur le bouton rouge

| | |
|-------------------------|-------------------------------|
| | ARTISTES / GROUPES /SPECTACLE |
| jour date mois année | LIEU DE DIFFUSION (CP VILLE) |
| | Nb de représentation(s) : X |

| |
|---|
| Type : Payante |
| Recettes de billetterie HT : (Taxe estimée :) |
| Nb d'entrées payantes : |
| Nb d'entrées exonérées : |
| Jauge utilisée : |



Informations à vérifier :

- Artistes / Groupes / Spectacles
- Lieu de diffusion
- Date

Informations à renseigner :

Pour les représentations payantes :

- Recettes de billetterie HT
- Fréquentation (entrées payantes et exonérées)

Pour les représentations gratuites

- La fréquentation estimée et les montants du ou des contrats de cession

Pour chaque (série de) représentation(s) sélectionnée :



Vous devez indiquer l'assiette de calcul (montant de la billetterie totale HT, fréquentation ou contrat(s) de cession)



Vous pouvez modifier les informations de la représentation



Vous pouvez dupliquer la représentation



Vous pouvez supprimer la représentation

Une fois les informations saisies le bouton « **Suivant** » s'active

Annuler

Précédent

Suivant



Signaler la non-redevabilité

La taxe

Liste des motifs de non redevabilité :

- Absence d'assiette
- Annulée
- Déjà déclaré
- Erreur de redevable : vous n'êtes pas l'organisateur du spectacle
- Hors champ de perception
- Non programmée : cette représentation n'existe pas.
- Perception ASTP
- Reportée à une autre date

! Signaler la non-redevabilité



Précisez le motif de la non-redevabilité * : →

Commentaire : →

Raison sociale : →

Email : →

Adresse (N° Voie et CP/Ville) : →

Joindre une pièce justificative (facultatif) : →

La déclaration en ligne - Signaler la non-redevabilité d'une représentation



Vous avez sélectionné une représentation pour indiquer que vous n'en n'êtes pas le redevable.

Sélectionnez le motif de la non redevabilité dans le menu déroulant et utilisez le champ texte « Commentaire » pour préciser.

Si vous n'avez pas de lien dans la réalisation de cette représentation, merci de le préciser dans le commentaire.

Pour faciliter le traitement de votre demande, vous pouvez indiquer le redevable de cette représentation et joindre un justificatif.

+ Parcourir

Liste des représentations dont votre établissement n'est pas redevable

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

21 pour date mois année - LISTE DE DIFFUSION (CP - Ville) Type/Agenda

CDCLAT

Référence de la non-redevabilité :

Commentaire :

Toutefois le traitement de votre demande, merci de vous indiquer le redevable de cette représentation. Si vous n'avez pas de lien dans la réalisation de cette représentation, merci de le préciser dans le commentaire.

Raison sociale :

Email :

Adresse (N° Voie - CP/Ville) :

Joindre une pièce justificative (facultatif) :

+ Recherche

Confirmer la non redevabilité d'une représentation

Taxe

Déclarer

Historique déclarations

Non redevable

Compte taxe

Taxe

La déclaration en ligne - Confirmer la non-redevabilité d'une représentation



Confirmation

Confirmez-vous les informations modifiant la redevabilité de la taxe fiscale sur les représentations sélectionnées ?

Oui

Non

Information

Demande envoyée avec succès

Ok

Vous pouvez retrouver le statut de votre déclaration en consultant la liste des représentations identifiées par le CNM dans la rubrique déclarer.

Une fois envoyée, la déclaration ne peut plus être modifiée. Elle est contrôlée par les équipes CNM qui pourront, le cas échéant, prendre contact avec le redevable pour avoir des précisions.

En cours de modification de redevabilité



samedi 26 juin
2021

ENTRE NOUS BY D'PENDANSE

CASINO THEATRE BARRIERE (31000 - TOULOUSE)

Nb de représentation : 1

Représentation: Payante

Retard de déclaration

Date limite de déclaration : 31/08/2021



La taxe

Déclarer des représentations à partir d'un N° d'ADE
ou MED



**Déclarer des représentations
à partir d'un N° d'appel à
déclaration ou de mise en
demeure**

Déclarer à partir d'un ADE ou d'une MED

> Renseigner le
N° et le code de
consultation

Recherche d'Appel à déclaration ou de mise en demeure ?

N° d'Appel à déclaration ou de mise en demeure :

Code de consultation :

Cette procédure vous concerne si vous êtes en retard dans la déclaration d'une ou plusieurs représentations (plus de 3 mois après la date de la représentation).

Après constat du retard de déclaration, le CNM vous adresse un courrier d'appel à déclaration qui sera suivi, si ce dernier reste sans effet, d'une mise en demeure et de l'ouverture d'une procédure de contentieux par l'agent comptable de l'établissement.

Vous pouvez régulariser les représentations à l'origine de la procédure en indiquant le N° et le code de consultation contenus dans les références du document adressé au responsable légal de votre structure. Une fois complété, le formulaire vous dirigera vers la page [d'envoi de la déclaration](#)



La taxe

Déclarer une représentation



**Déclarer une nouvelle
représentation**

Les données d'une représentation

1/ la date

La taxe

Vous avez sélectionné :

Créer une nouvelle déclaration

Le formulaire s'ouvre et vous pouvez commencer à renseigner les données de votre déclaration. =>

***Une série est une suite de représentations d'un même spectacle, dans un même lieu, sur une période définie.**

!\Seules les représentations passées peuvent être déclarées

Déclarer une nouvelle représentation



❗ Pour créer une représentation, veuillez saisir le type, la ou les dates et le nombre de représentation, un lieu de diffusion, une ou plusieurs identité(s) artistique(s) et un festival (facultatif).

Attention, aucune date future ne peut être déclarée.

La représentation est-elle * ? Payante Gratuite **1**

Date de la représentation * : **2**

Date de fin (uniquement si série) :

Nombre de représentations * : **3**

Les données à renseigner :

1. Nature de la représentation gratuite / payante
2. Date de la représentation + date de fin si série*
3. Nombre de représentations



Les données d'une représentation

2/ le lieu

La taxe

Déclarer une nouvelle représentation



Représentation Lieu de diffusion Artistes/Spectacles Festival Recettes & Fréquentation Synthèse

🎵 jour mois année - Nb de représentations : x Type: Payante

ⓘ Veuillez sélectionner un lieu de diffusion pour pouvoir poursuivre la création de représentation en cours. Si aucun lieu de diffusion ne correspond à votre recherche, vous pouvez créer un nouveau lieu.

Filtrer sur un département Rechercher un lieu de diffusion

Unité scénique

[Vous ne trouvez pas votre lieu, cliquez-ici pour en créer un nouveau](#)

Champ de saisie semi-automatique

Lorsque l'établissement possède plusieurs salles de diffusion, il doit désigner l'unité scénique sur laquelle se déroule la représentation (salle principale, club, etc.).

Le champ « Rechercher un lieu de diffusion » bénéficie de la saisie–semi automatique.

Si le lieu n'existe pas dans la liste qui s'affiche vous avez la possibilité de le créer.



Les données d'une représentation

3/ l'artiste

La taxe

Déclarer une nouvelle représentation



Champ de saisie semi-automatique

Ajoutez l'artiste à la représentation pour valider

Ajouter un artiste à la date de la représentation que vous venez de déclarer.

Le champ « Rechercher un artiste, un groupe ou un spectacle » bénéficie de la saisie-semi automatique.

Si le nom ne s'affiche pas, vous avez la possibilité de le créer.

Ajoutez l'artiste ajouté à la représentation, et précisez ensuite s'il s'agit de la tête d'affiche ou d'une première partie

| Nom | Type | Genre | Lead | tête d'affiche / 1ère partie | Artistes |
|-----|------|-------|------|------------------------------|----------|
| | | | | Non défini | |



Les données d'une représentation

4/ contexte

La taxe

Déclarer une nouvelle représentation



Champ de saisie semi-automatique

Indiquer si la ou les représentations se déroulent dans le cadre d'un festival.

Utilisez la saisie semi-automatique pour remplir le champ « Rechercher un festival ».

Vous ne trouvez pas votre festival, cliquez-ici pour en créer un



Les données d'une représentation

5/ Recettes & fréquentation

La taxe

Déclarer une nouvelle représentation



ⓘ Veuillez saisir les données de recette et fréquentation de/des représentations(s)/contrat(s).

| | | | |
|-----------------------------------|----------------------|------|-------------------------|
| Recettes de billetterie HT * | <input type="text"/> | D.C. | Taxe estimée * |
| Nombre d'entrées payantes * | <input type="text"/> | | Prix moyen du billet * |
| Nombre d'entrées exonérées * | <input type="text"/> | | Fréquentation totale * |
| Jauge utilisée par représentation | <input type="text"/> | | Taux de Fréquentation * |

Une fois l'ensemble des données renseignées :

- Recettes de billetterie HT
- Nombre d'entrées payantes
- Nombre d'entrées exonérées (invitations, etc.)
- Jauge utilisée par représentation

Le formulaire vous calcule le montant estimé de la taxe due sur la ou les représentations

Ce volet du formulaire sert à calculer le montant dû au titre de la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés.

Une fois complété, le bouton suivant s'active et vous dirige vers la page [d'envoi de la déclaration](#)

/!\ Conformément aux dispositions de [l'amendement n°1-2753](#) prises dans le cadre du projet de Loi de finance pour 2021, les représentations comprises entre le 17/03/2020 et le 31/12/2021 sont à déclarer au Centre national de la musique mais sont exonérées de taxe.

Les montants estimés de taxe pour cette période s'afficheront donc à 0€.



La taxe

Envoyer la déclaration



Envoyer la déclaration

Envoyer la déclaration

La taxe

!\ Une fois envoyée la déclaration ne peut plus être modifiée.

Envoyer la déclaration

!\ Cliquez sur Envoyer la déclaration pour la transmettre au CNM



Déclaration de taxe sur les spectacles
N° CNM : XX - RAISON SOCIALE

Déclaration de taxe N° 10062 - Statut : En cours

Montant total déclaré : X€ (Taxe estimée : 0 €)
Nombre de représentations déclarées : 1

- + Ajouter une représentation
- Envoyer la déclaration
- Mettre en attente
- Supprimer

Après avoir complété la déclaration vous pouvez

ajouter une nouvelle représentation, cette option vous permet d'envoyer plusieurs déclarations en même temps

envoyer la déclaration

mettre en attente la déclaration

Supprimer

Après l'envoi de votre déclaration le formulaire vous demande si vous souhaitez faire une **demande de retraitement**.

Si vous ne souhaitez pas faire de retraitement, vous pourrez **confirmer** votre déclaration.

Si vous souhaitez effectuer un retraitement, vous devrez remplir un **formulaire** avant de confirmer votre déclaration.



La taxe

La demande de retraitement



La demande de retraitement

Faire une demande de retraitement

La taxe

Souhaitez-vous faire une demande de retraitement de votre compte entrepreneur dans le cadre d'une coréalisation ou d'une coproduction ?

(Obligatoire)

Oui Non

La demande de retraitement doit être réalisée au moment de la déclaration. Elle sera ensuite soumise sur l'espace privé de vos coréalisateurs/coproducteurs pour validation. Une fois validée et le paiement de la taxe effectué, votre compte entrepreneur sera débité de la part affectée aux coréalisateurs/coproducteurs. Attention, la demande de retraitement concerne l'ensemble des représentations de la déclaration. Si vous souhaitez établir un retraitement spécifique sur une représentation, veuillez la déclarer de manière isolée dans une autre déclaration. Pour plus d'infos cliquez ici.

Part (%) restant sur le compte entrepreneur de votre établissement : 100 %

Sélectionner un ou des établissements coproducteurs/coréalisateurs

N° CNM / Raison sociale

Si vous ne trouvez pas dans la liste l'établissement coproducteur/coréalisateur, renseignez vous au pres de lui pour connaître son N°CNM. En attendant vous pouvez annuler la confirmation et mettre en attente votre déclaration.

Faire une demande de retraitement



Après l'envoi de votre déclaration le formulaire vous demande si vous souhaitez faire une demande de retraitement.

Le retraitement permet d'imputer les sommes versées au titre de la taxe sur différents comptes entrepreneurs en fonction d'une clé de répartition renseignée par le déclarant.

Indiquez le n° CNM du coproducteur ou sa raison sociale, sélectionnez le dans la liste, puis ajoutez à la déclaration

! Pour pouvoir être enregistrée, la demande de retraitement doit être affectée à un établissement disposant d'un numéro d'identifiant CNM.

Après avoir ajouté le ou les établissements coproducteurs, vous pouvez leur attribuer une part de la taxe déclarée. Les parties concernées devront signer via leur espace CNM une autorisation de retraitement.

| N° CNM | Raison sociale | Siret | Part (%) à attribuer | Action |
|--------|---------------------------|----------|----------------------|--------|
| N°CNM | RAISON SOCIALE (CP VILLE) | XXXXXXXX | <input type="text"/> | |

! Toute demande de retraitement doit être effectuée au moment de la déclaration de taxe correspondante.

Une fois la part attribuée, vous pouvez **confirmer** votre déclaration

✓ Confirmer

✗ Annuler



La taxe

Confirmer la déclaration



Confirmer la déclaration

Confirmer la déclaration

La taxe

Confirmer la déclaration



Souhaitez-vous faire une demande de retraitement de votre compte entrepreneur dans le cadre d'une coréalisation ou d'une coproduction ? (Obligatoire)

Oui Non

i La demande de retraitement doit être réalisée au moment de la déclaration. Elle sera ensuite soumise sur l'espace privé de vos coréalisateurs/coproducteurs pour validation.

Une fois validée et le paiement de la taxe effectué, votre compte entrepreneur sera débité de la part affectée aux coréalisateurs/coproducteurs.

Attention, la demande de retraitement concerne l'ensemble des représentations de la déclaration. Si vous souhaitez établir un retraitement spécifique sur une représentation, veuillez la déclarer de manière isolée dans une autre déclaration.

Pour plus d'infos cliquez ici.

Après avoir indiqué si vous souhaitez faire une demande de retraitement (et rempli le formulaire le cas échéant), vous pouvez **confirmer**, **votre déclaration est terminée.**

Liste des représentations déclarées

Nombre de représentations : 1 (Montant total) XXXX

| Dates | Nb Rep | Type | Nom Rep | Nom contrat | Lieu (cp - ville) | Festival | Assiette déclarée |
|-----------|--------|---------|-------------------|-------------|--------------------------------|----------|-------------------|
| jj/m/aaaa | 1 | Payante | ARTISTE OU GROUPE | | LIEU DE DIFFUSION (CP - VILLE) | | XX XXX,XX€ |

Confirmez-vous la déclaration de 1 représentation(s) pour une assiette totale de XX XXX,XX€ (taxe estimée 0 €)?

Attention, la déclaration ne sera plus modifiable après cette confirmation.

✓ Confirmer

✗ Annuler

Confirmation

i Votre déclaration N° 10083 a bien été enregistrée et soumise au CNM. Après contrôle et validation de votre déclaration, un avis de sommes à payer vous sera adressé par le CNM dans les jours prochains afin que vous puissiez effectuer le règlement de la taxe fiscale sur les spectacles.

✓ Fermer



La taxe

Le statut de votre déclaration



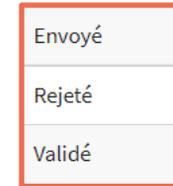
**Le statut de votre
déclaration**

Le traitement de votre déclaration

> Le statut

Vous pouvez retrouver vos déclarations envoyées au CNM dans le menu taxe de votre espace – rubrique historique des déclarations. Elles affichent un statut

1. Envoyé
2. Validé
3. Rejeté



| Historique des déclarations envoyées de "monespace.cnm.fr" | | | | | | | | |
|--|----------------|------|--------|-------------------|--------|-------|--------------|---------|
| N° Web | N° déclaration | Date | Nb Rep | Assiette déclarée | Statut | Motif | Taxe estimée | Actions |

Le statut de vos déclarations

En cours de modification de redevabilité : vous avez envoyé des informations pour informer le CNM que vous n'êtes pas le redevable de la représentation.

En cours de déclaration : votre déclaration est en cours de validation par le CNM. Après contrôle des informations le CNM vous adressera un avis des sommes à payer (ASP) à régulariser dans les 30 jours.

| En cours de modification de redevabilité | | | |
|--|--|---|--------------------------|
| | ENTRE NOUS BY D'PENDANSE | Représentation: Payante Retard de déclaration Date limite de déclaration : 31/08/2021 | <input type="checkbox"/> |
| samedi 26 juin 2021 | CASINO THEATRE BARRIERE (31000 - TOULOUSE) Nb de représentation : 1 | | |
| En cours de déclaration | | | |
| | MICHAEL GREGORIO | Représentation: Payante Retard de déclaration Date limite de déclaration : 30/09/2021 | <input type="checkbox"/> |
| samedi 3 juillet 2021 | CASINO THEATRE BARRIERE (31000 - TOULOUSE) Nb de représentation : 1 | | |



La taxe

Nous contact



Contact - renseignements

Contact Renseignements

La taxe

Nous contacter



Centre national de la musique

12378 - MAIRIE DE BEZONS

Tableau de bord

Administration

Mon compte

Messages (0)

Etablissement

Taxe

Messages

N° CNM :

Vous devez sélectionner un type pour afficher vos messages

Déclaration de taxe

Demande d'affiliation

Demande redevable

Dossier Aide

Demande régularisation

Filter

Consulter

| Numéro | Date |
|--------|------|
|--------|------|

Retrouvez toutes les informations sur cnm.fr :

La déclaration de la taxe



Le compte entrepreneur



Pour contacter le service :

Privilégiez la communication via votre espace en ligne en sélectionnant « Déclaration de taxe » dans la rubrique messages ou contactez le standard du CNM :



infos@cnm.fr



01 83 75 26 00



Centre national
de la musique

cnm